

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20.11.2025

Délib 2025.11/01 Approbation du procès-verbal de la séance 16.10.2025

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité le procès-verbal du 16.10.2025.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délib 2025.11/02 Délibération concernant les subventions aux associations

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, ADOPTE l'attribution des subventions comme suit :

Détail des subventions attribuées	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	350
Comité des Fêtes	800
Amicale des Anciens Combattants	100
Sonchamp Environnement	250
l'USEP (dans l'attente d'un dossier de demande avant la fin de l'année)	500
Association Sonchampoise 6ème Art	800
Emas	800
Sport Rencontre (ne fait pas de demande cette année)	0
Jumelage	1000
AS Sonchamp (dans l'attente d'un dossier de demande avant la fin de l'année)	500
Randonneurs sonchampoisis (demande 200 €)	100

Délib 2025.10/03 Délibération concernant le plafond du Rifseep

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de mettre à jour les plafonds d'attribution des indemnités institués par la délibération du 10 mai 2019,

Article 1 : Bénéficiaires, Article 2 : Parts et plafonds, Article 3 : définition des groupes et des critères, Article 4 : modalités de versement ; Article 5 : sort des primes en cas d'absence ; Article 6 : maintien à titre personnel ; Article 7 : L'organe délibérant, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2025

ANNEXE 1 Plafonds applicables par cadre d'emplois RIFSEEP

Catégorie A

Cadre d'emplois des attachés

Sans logement à titre gratuit

Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 - Attaché	40 290 €	7 110 €

Catégorie B

Cadre d'emplois des rédacteurs

Sans logement à titre gratuit

Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Rédacteur avec management	19 660 €	2 680 €
Groupe 2 – Rédacteur sans management	17 930 €	2 445 €

Catégorie C

Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs

Sans logement à titre gratuit

Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	12 150 €	1350 €
Groupe 2 – Poste sans management	11 880 €	1320 €

Cadre d'emplois des Adjoints Techniques

Sans logement à titre gratuit

Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	12 150 €	1260 €
Groupe 2 – Poste sans management	11 880 €	1200 €

Cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine

Sans logement à titre gratuit

Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	11 340 €	1260 €
Groupe 2 – Poste sans management	10 800 €	1200 €

Cadre d'emplois des Adjoints d'animation

Sans logement à titre gratuit

Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	12 150 €	1350 €
Groupe 2 – Poste sans management	11 880 €	1320 €

Cadre d'emplois des ATSEM

Sans logement à titre gratuit

Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	12 150 €	1350 €
Groupe 2 – Poste sans management	11 880 €	1320 €

Délib 2025.10/04	Présentation du rapport du SEY
-------------------------	---------------------------------------

Madame Le Maire laisse la parole à Luc Janottin.

La commune de Sonchamp est située à l'extrémité sud du département dans une zone où les ruptures d'électricité ont été recensées à plus de 180 min l'année dernière. Le réseau aérien est vétuste et alimenté par le nord. Le département voisin qui est l'Eure et Loir pourrait aider en termes de fourniture électrique, mais, ce n'est pas le cas.

Sonchamp fait partie des 97 communes pour l'électricité et 94 communes pour le gaz, ayant délégué au SEY la collecte de la taxe départementale qui est reversée à la commune en 2 fois.

La commune a commencé le déploiement des compteurs communiquant pour le gaz (uniquement les Meurgers sont concernés).

Le Mégawatt était de 133 € en 2024, en baisse de 66% par rapport à 2023.

Pour le gaz il faut compter 86 € soit une baisse de 18% sans acheminement et 150 € du Megawatt avec acheminement.

On compte 61 sites de méthanisation en France dont 8 dans les Yvelines dont 2 agricoles et autonome : Sonchamp et Grignon.

Délib 2025.11/05	Délibération concernant le salaire des agents recenseurs et du coordinateur communal pour le recensement de la population
-------------------------	--

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de rémunérer 4 € net la feuille de logement d'un agent recenseur

DECIDE de rémunérer un forfait de 1 135 € net le coordinateur communal

DIT que des indemnités supplémentaires pourront être données à la fin de la mission

DIT qu'un poste d'un agent recenseur supplémentaire devra être créé au prochain Conseil Municipal suite à la décision de répartition avec l'INSEE

Délib 2025.11/06	Délibération concernant une décision modificative N°3 sur le budget communal
-------------------------	---

Considérant que sur le chapitre 65 il manque des crédits suffisants pour mandater les dépenses jusqu'à la fin de l'année

Section de fonctionnement

IMPUTATION	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausses de crédits	Baisse des crédits	Hausse de crédits
Chapitre 011				
Article 611 contrat de prestations de services	- 5 500			
Article 615232 entretien et réparation de réseaux	- 5 500			
Chapitre 65				
Article 65311 indemnités de fonction (élus)		+ 9 000		
Article 65 313 cotisation de retraite (élus)		+ 500		
Article 65 314 cotisation sécurité sociale (élus)		+ 1 300		
Article 65 315 formation (élus)		+ 200		
TOTAL	- 11 000	+ 11 000		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve la décision modificative N°3 au budget primitif 2025

Délib 2025.10/07	Délibération concernant l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal
-------------------------	--

Considérant que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année

précédente, dépenses d'investissement 2025, pour les chapitres suivants (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 040 « opération d'ordre ») :

Considérant qu'il est nécessaire de régler des factures d'investissement pour divers travaux d'investissement sur le budget communal,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire à mandater les différentes factures d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2025, pour les chapitres 20, 21 et 23, du budget communal ci-dessus tels que proposés dans le tableau ci-après :

Article	Libellé	BP 2025	Montant autorisé avant BP 2025 (25%)
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	9 594,80 €	2 398,70 €
2051	Concession et droits similaires	17 543,39 €	4 385,85 €
Sous-total chapitre 20		27 138,19 €	6 784,55 €
212	Agencements et aménagements de terrains	40 600,00 €	10 150,00 €
2131	Construction bâtiments publics	34 239,25 €	8 559,81 €
2135	Install générales agencement agencements des constructions	31 064,95 €	7 766,24 €
2152	Installations de voirie	401 640,47 €	100 410,12 €
21538	Autres réseaux	7 000,00 €	1 750,00 €
2156	Matériel et outillage d'incendie et défense civile	4 000,00 €	1 000,00 €
2157	Matériel et outillage technique	9 500,00 €	2 375,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	19 200,00 €	4 800,00 €
2182	Matériel de transport	3 000,00 €	750,00 €
2183	Matériel informatique	4 126,63 €	1 031,66 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00 €	250,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	359,40 €	89,85 €
Sous-total chapitre 21		555 730,70 €	138 932,68 €
231	Immobilisations corporelles en cours	165 611,22 €	41 402,81 €
Sous-total chapitre 23		165 611,22 €	41 402,81 €
TOTAL		748 480,11 €	187 120,03 €

Délib 2025.10/08	Délibération concernant le loyer du 52 rue André Thome
-------------------------	--

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité

DECIDE d'accorder un bail de 80 euros hors charges (défini dans le bail) pour le local situé au 52 rue André Thome

DECIDE d'établir un bail précaire à partir du 1^{er} janvier 2026

Délib 2025.10/09	Délibération concernant l'accueil des enfants non domiciliés sur la commune au centre de loisirs.
-------------------------	---

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité

DECIDE d'ouvrir les inscriptions aux enfants extérieurs et non scolarisés à Sonchamp à partir des vacances de décembre 2025.

DECIDE de mettre en place un quota de 6 enfants en élémentaires et 4 en maternelles

Délib 2025.10/10	Questions diverses
-------------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Un habitant avait attaqué la mairie pour un refus d'urbanisme en 2023. Notre avocat a recontacté Mme Le Maire car il devait produire un mémoire de défense pour le 10 novembre, qui a été envoyé au tribunal.
- Le curage des fossés est terminé. Remerciements aux agriculteurs qui ont accepté la terre. La facture a pu être diminuée.
- Broyage des accotements : signature d'un contrat de 3 ans avec l'entreprise de Kévin Roy pour 2 passages par an et 1 fois par an pour le broyage des fossés.
- Echangeur de la Guèpière : les travaux ne sont pas terminés, la DIRIF doit réintervenir d'ici 2 à 3 semaines. La municipalité va demander la copie de l'autorisation qui a dû être produite lors de la construction de l'échangeur pour rejeter les eaux dans les fossés communaux.
- Vidéo protection : une relance a été faite.
- Demande d'un administré pour un passage piéton rue André Thome sortie St Arnoult. Il existe 2 passages piétons en amont et en aval de l'habitation et donc de l'arrêt de bus. Il n'y aura pas de passage piéton supplémentaire.
- Trottoirs : certains trottoirs sont jonchés d'herbe. Il est rappelé que c'est à chacun d'entretenir devant sa propriété
- Balayeuse : elle ne passe plus. La commune a ouvert une réclamation.
- Baudicourt : un habitant avait demandé un dispositif pour faire ralentir les véhicules dans le hameau. Il s'agissait d'un problème de visibilité lors de la sortie de son domicile. La pose d'un miroir a été proposé et effectuée par la commune.

- Un autre demande un fil d'eau et de l'éclairage public à proximité. Une étude sera faite et une réponse sera apportée.
- Un problème est soulevé pour la Place de l'Eglise concernant des difficultés de stationner lors de cérémonie et pendant une semaine : Les arrêtés sont positionnés une semaine avant la date de la manifestation afin d'avertir les usagers de la place de l'église suffisamment en amont et ainsi éviter les enlèvements en fourrière. Cela ne gêne en rien le stationnement même si les barrières sont avancées pour permettre le nettoyage au plus près des trottoirs.
- Arrêt de bus : trop de véhicules doublent les bus en stationnement sans visibilité et en pleine nuit. La commune fera une demande de ligne continue au Département.

Evènements :

- 15 novembre : Cérémonie hommage à André Thome en présence des autorités et de ses descendants suivie d'une conférence. Un ouvrage a été édité à partir des recherches du général Clémot sous couvert de la SHARY. Des exemplaires sont en vente en mairie : 15 euros.
- CME : belle présence des enfants au 11 novembre. Le mandat touche à sa fin. Bon investissement pendant ces 2 ans.

Bâtiments :

- Aménagement terrain rue du gué : un double terrain de pétanque a été réalisé, la plantation des arbres aura lieu début décembre et une clôture en ganivelle acacias sera posée autour du jeu. Des tables et bancs financés par le CCAS ont été commandés.
- CCAS : un atelier cuisine a été programmé et un spectacle aura lieu samedi prochain. Une caravane de jeux de l'usine à chapeau sera présente sur la commune tous les 15 jours le vendredi après-midi et reviendra en décembre.

Divers :

- 70613 € ont été demandés par la commune à Rambouillet Territoires au titre des fonds de concours 2023, 2024 et 2025.
- Notre Dame de la Chrétienté a envoyé un dossier pour le pèlerinage de l'année prochaine.
- AMR78 : notre candidature a été retenue pour la dotation de 50 livres attribués au périscolaire. Mme ADEL a monté un dossier et la commune fait partie des 5 lauréats. Remerciements de la municipalité.
- Facture du SDIS reçue pour l'année 2026 : 61 609 €
- Le 3 décembre : Un rendez-vous aura lieu avec le Père de Sevin car l'église de St Martin de Bréthencourt sera en travaux pour plusieurs mois et l'église de Sonchamp va accueillir leurs paroissiens chaque dimanche.
- SEASY : le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu : le prix de l'eau ne va pas changer, uniquement les coefficients. Semaine 49 et 51 : A Greffiers et à la Hunière aura lieu un nettoyage des réseaux par suppression car beaucoup d'habitants se plaignent d'avoir de l'eau marron. Le SEASY fera un boitage pour prévenir d'une coupure d'eau. Pour information le coût est d'environ 2 000 euros le km pour nettoyer les réseaux.
Compteurs d'eau : beaucoup ont été changés avec un équipement de « radiorelève » (avec passage d'une voiture). Les prochains sont changés avec un équipement de télérelève (à distance).
Les Trackers évoqués au dernier conseil seront posés en décembre jusqu'à mi-janvier sur la station d'Ablis. D'après les calculs ils seront amortis sur 5 ans.
- Sécurisation des chemins en forêt : un contact a été pris auprès de l'ONF pour vérifier le bois de la folie (les charmes sont malades) et le long de la Rémarde (forêt d'acacias morts). Il est difficile de trouver des exploitants forestiers pour des petites surfaces et le coût est onéreux.